



Section Posture

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES JUGES-EXPERTS « CANARIS DE POSTURE »  
Massy Palaiseau du 24 au 26 mars 2006, sous la présidence de Pierre Groux (France), président de  
l'O.M.J. et de Juan Molls Camp (Espagne), responsable de la section E.

Pays présents : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, France, Hollande, Italie, Portugal.  
Absent : Suisse.

Après les remerciements d'usage aux personnes présentes, le Président de l'O.M.J., propose que le standard de chaque race soit la propriété des pays définis antérieurement, par contre que l'échelle des points appartienne aux Juges-Experts de l'O.M.J., cela afin d'éviter les aberrations antérieures et rectifier les anomalies éventuelles (Gloster, Crest, etc.). Il est bien précisé que l'échelle des points ne peut être rectifiée qu'en cas de demande expresse d'un ou plusieurs pays, après vote éventuel en cas de litige.

Pour entériner la proposition il est proposé un vote. Sur 7 votants (l'Italie n'est pas encore arrivée) Oui 6 Non 1 (Angleterre).

La Belgique propose de préciser pour la prochaine parution des standards C.O.M./O.M.J.: le diamètre, l'écartement en cm ou la position des perchoirs. La France propose de méditer sur le travail que la C.N.J.F. a déjà effectué pour l'U.O.F.

En questions diverses : lors des examens O.M.J., quelque soit la section, la France demande que les oiseaux utilisés pour le passage de l'examen de Juge-Expert, soient déjà jugés dans le concours local.. Elle demande en outre, que lorsque le superviseur n'est pas un juge de la section, qu'il se fasse aider par un juge O.M.J. de la section. Enfin, que toutes les feuilles de jugement C.O.M. / O.M.J. de la spécialité, soient à disposition des candidats, en quantité suffisante. La Belgique semble étonné que cela ne soit pas évident.

Le président nous répond qu'un protocole allant dans ce sens est en cours de rédaction pour les futurs examens et sera applicable dès 2006.

Les retardataires étant arrivés, il est procédé à l'examen de chaque race.

Les diamètres et la disposition des perchoirs seront indiqués dans l'élaboration de chaque standard. Pour toutes les races, où cela est nécessaire, « cage type York » sera remplacé par « cage Tunnel ».

Les changements, indiqués ci-dessous, ne sont que les changements significatifs.

Frisé du Sud : 'Maintien' 15 points, 'Jambes' à 10 points.

Fiorino : A présenter en cage Border avec un écartement de 8,8 cm.

Padovan : 'Tête Huppe et Collerette' 20 points, 'Plumage' 10 points, 'Jambes et Pattes' préciser 'Ongles normaux, non tirebouchonnés', le dessin sera changé.

Bossu Belge : 'Position', préciser « En forme de 7 », 'Condition, Plumage', suppression de 'Condition', la Belgique estime qu'un oiseau qui n'est pas en condition est un oiseau « Non Jugeable » .

Hoso Japonais : 'Taille' 20 points, 'Maintien et action' 20 points.

Bernois : 'Taille' Préciser 16 cm 'maximum'.

Border : R.A.S. mais le dessin sera changé,

Norwich : 'Forme, type, présentation, taille' 25 points, 'Plumage' 20 points, 'Nuque et cou' 10 points, 'Condition' supprimer, 'Présentation' devient 'Condition - 5 points - En bonne santé, sans vice ni déformation', le dessin sera changé.

Yorkshire : 'Position' 'Pattes longues et légèrement fléchies, cuisses visibles'. Perchoirs 1 + 1 ovale de 14 mm.

Gloster : 'Taille' 20 points, 'Condition' 5 points. Vote : 6 pour, 1 contre, 1 abstention, adopté.

Crest : 4 propositions d'échelle de points (Allemagne, Angleterre, Espagne, France). Vote pour application de la proposition de l'application du standard proposé par l' Angleterre : 4 oui et 4 non. Après une âpre discussion où chacun fait valoir ses arguments, le président propose l'échelle des points suivante : 'Huppe Tête et Cou' 50 points, 'Plumage, Ailes et Queue' 20 points, 'Corps et Taille' 15 points,



Section Posture

'Maintien' 5 points, 'Jambes et Pattes' 5 points, 'Condition' 5 points. Vote pour l'application : 5 pour, 3 contre, adopté. Précision apportée par la France, en aucun cas, un Crest ne se perchait pas, ne sera jugé.

Huppé Allemand : propositions 'Huppe' 25 ou 30 points, 'Couleur' 15 points ou 'Couleur' 15 points et 'Condition' 5 points. L'Allemagne est d'accord pour une des 2 solutions. Elle va demander au club technique du Huppé Allemand celle qu'il faut adopter.

Après une très, très longue discussion, adoption des dispositions suivantes pour la composition des stams en Posture :

Le stam doit être composé d'oiseaux identiques en couleur de fond et en mélanine etc.

Stam de Lipochromes inchangé, stam de Mélanines inchangé, Stam de panachés : « Toutes les formes de 'panachés' sont acceptées dans un stam si les 4 oiseaux ont plus ou moins les mêmes proportions de panachures afin de se ressembler. »

Nouvelles races.

Pas de nouvelles spécialités.

Les races en cours d'homologation seront jugées le soir du 1<sup>er</sup> jour, après le jugement normal de la journée.

L'Arlequin Portugais fera sa 6<sup>e</sup> et dernière présentation lors du prochain mondial : s'il n'obtient pas les 87 points nécessaires à sa reconnaissance il ne pourra être représenté qu'après un certain délai (en fonction du protocole adopté à l'O.M.J.)

Un protocole est en cours d'élaboration par la C.O.M. / O.M.J. En plus de l'acceptation des Juges-Experts en congrès, la race qui aurait 5 échecs consécutifs ne serait plus présentable au Mondial pour au moins 10 ans.

Mehringer, déjà accepté 2 fois.

Rheinländer, a voir, 2 fois acceptés, mais jamais aucun tête lisse n'a été présenté. Il faudra donc présenter les huppés et les non huppés pour être accepté.

Makige, refusé au dernier Mondial, peut encore se représenter 3 fois.

Le secrétaire de séance pour la CNJF le 27 mars 2006

Christian Gambart

**Note de la C.N.J.F. : les décisions de la réunion d'experts O.M.J. devront être validées par le C.O.M. avant leur application à l'échelle internationale et ne sont donc pas applicables immédiatement lors des mondiaux et expositions internationales officielles.**

# DIRECTIVES A SUIVRE PAR LES JUGES O.M.J.

(Congrès des Juges-Experts de Massy le 25 mars 2006.)

## GÉNÉRALITÉS

### OISEAU NON JUGÉABLE.

Oiseau blessé.

Oiseau borgne ou aveugle.

Oiseau avec un doigt ou un ongle absent.

Oiseau malade.

Oiseau avec un doigt raide ou déformé.

Canari de couleur lipochrome avec une tache mélanique (plume, bec, ongle, patte).

Canari de couleur mélanique avec une tache lipochrome (plume, bec, ongle, patte).

Canari de couleur avec un double facteur (Opale+Pastel).

## PARTICULARITÉS

Pour être reconnu en tant que stam, les 4 oiseaux doivent être identiques au niveau de la couleur de fond et des mélanines, y compris la différence entre intensif et schimmel, du sexe (si dimorphisme visible).

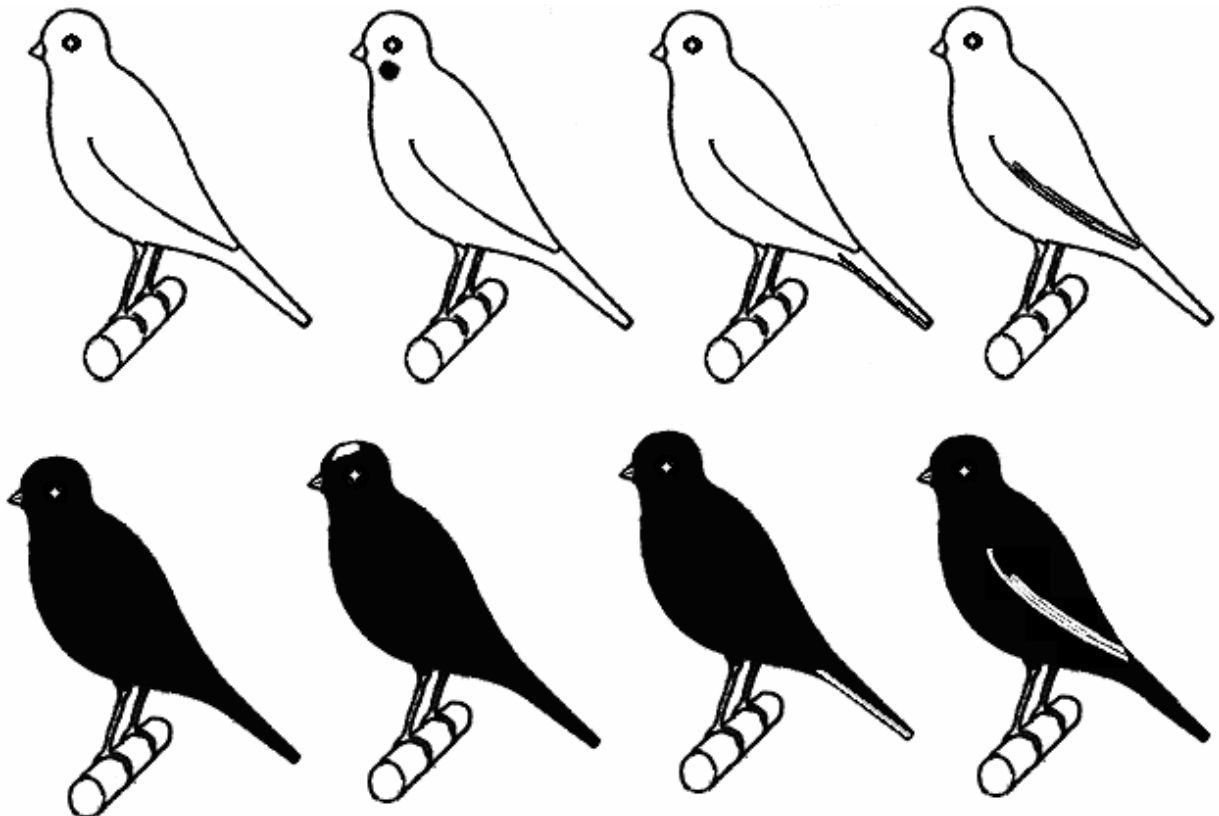
En cas de non-conformité, chaque oiseau sera jugé normalement, mais les points d'harmonie ne seront pas attribués et le stam ne pourra être classé.

Pour les canaris de Posture, le panaché est accepté dans toutes ses formes, sauf pour le Huppé Allemand et le Lancashire, où la mélanine est limitée à la huppe ou défini dans l'apparition sur toutes les parties du corps (pattes et bec) comme le Lizard.

Un stam composé d'oiseaux lipochromes purs et d'autres : avec une seule petite tache mélanique, de la grandeur maximum de 1 cm<sup>2</sup> (\*), **ou** 3 plumes consécutives de mélanine, groupées dans la queue **ou** une seule aile, sera acceptée.

Un stam composé d'oiseaux mélanines purs et d'autres : avec une seule petite tache lipochrome, de la grandeur maximum de 1 cm<sup>2</sup>(<sup>1</sup>), **ou** 3 plumes consécutives de lipochrome, groupées dans la queue **ou** une seule aile, sera acceptée.

Toutes les formes de panachés sont acceptées dans un stam si, les 4 oiseaux ont plus ou moins les mêmes proportions de panachures afin de se ressembler. Peu importe leurs formes, car la nature ne permet pas 4 oiseaux avec des tâches parfaitement identiques.



<sup>1</sup> 1 cm<sup>2</sup> représente une tache de 1 cm au carré ou une tache circulaire de 11 à 12 mm de diamètre. Cela représente plus ou moins la surface de l'ongle de l'auriculaire et est inférieure à une pièce de 1 centime.